Conseils d'administration : equilibrer les pouvoirs

Autor(en): **Dépraz, Alex**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1646

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013528

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Equilibrer les pouvoirs

Les actionnaires, souvent les salariés eux-mêmes via les fonds de pension, commencent à exercer leur pouvoir lors des assemblées générales des grandes sociétés.

Souk ou bonne gouvernance? Lors de la dernière session des Chambres, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une plus grande transparence des principaux salaires: mais pas question de confier aux actionnaires le soin de les décider. Une proposition d'amendement de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) dans ce sens n'a pas eu plus qu'un succès d'estime (58 voix contre 93). La droite considère qu'il faut laisser aux sociétés anonymes le choix d'introduire ou non cette solution dans leurs statuts. Elle craint surtout que les assemblées générales se transforment en foires d'empoigne autour des chiffres des feuilles de paie. Il est peu probable que la majorité du parlement réserve un meilleur sort à la proposition que s'apprête à formuler Christian Levrat (PS/FR) pour que la rémunération des membres de la direction et du conseil d'administration des sociétés anonymes soit fixée par l'assemblée générale. Les comités de rémunération, sans réelle indépendance par rapport au conseil d'administration, vont donc continuer à fixer les salaires des principaux dirigeants.

La primauté de l'assemblée générale

Il ne s'agit pourtant pas que de gros sous. Le fait que les administrateurs décident de leur propre rémunération heurte de front la séparation des pouvoirs au sein de l'entreprise. Le Code des obligations prévoit d'ailleurs qu'il appartient aux actionnaires de fixer les tantièmes, aujourd'hui abandonnés, mais qui servaient auparavant de salaires aux membres du conseil d'administration (*DP* n° 1592). Il paraît donc conforme à l'esprit de la législation de rappeler la primauté de l'assemblée générale. En revanche, on peut hésiter sur la nécessité d'étendre cette règle à la direction qui rend des comptes au seul conseil d'administration. Ethos préconise notamment que ces salaires-là soient fixés par un comité de rémunération composé exclusivement d'administrateurs non dirigeants. Un Peter Brabeck (Nestlé) ou un Daniel Vasella (Novartis), porteurs de la double casquette d'administrateur et de directeur, en seraient donc exclus.

Les montants faramineux des salaires et les cumuls de fonctions aux allures de potentat choquent l'opinion à juste titre. Ces dérives ne constituent pourtant que les signes visibles de la perte de pouvoir des actionnaires, pourtant propriétaires du capital, dans le fonctionnement des entreprises. Sous la pression de certains investisseurs, et notamment des salariés eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs fonds de pension, une inversion de tendance se fait jour. La dernière assemblée générale de Nestlé n'avait rien d'une sinécure (*DP* n° 1642). Reste à renforcer le pouvoir des actionnaires dans la loi elle-même. *ad*

Ethos – Fondation suisse d'investissement pour un développement durable; lignes directrices de vote lors de l'assemblée générale:
www.ethosfund.ch/ethos/pdf/lignes_2005_f.pdf

Suite de la première page

Affaires extérieures ou confusion intérieure?

- Mais par ailleurs, Joseph Deiss n'a pas eu besoin de rapport pour proposer l'introduction unilatérale en Suisse du principe de «cassis de Dijon». Ce qui n'est pas sans évoquer une forme d'alignement sans co-décision sur les normes européennes, sachant que tout produit commercialisé dans un Etat membre de l'Union pourrait entrer automatiquement sur le marché suisse.
- Aux dernières nouvelles, dans la même logique, le seco examinerait l'éventualité d'une introduction similaire de la directive européenne Bolkestein.
- Simultanément, mais cette fois dans une inclination atlantiste, le même seco planche sur la possibilité de conclure un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. S'agissant d'un tel traité, *Le Temps* du 24 mars rappelle qu'en 1996 Christophe Blocher demandait déjà l'adhésion de la Suisse à l'Alena, marché libre réunissant les USA, le Canada et le Mexique. En tout cas, pour Martin Naville, directeur de la chambre de commerce suisse-américaine et promoteur de l'opération s'exprimant dans *Le Temps* du 14 avril, il s'agirait d'en finir «avec quinze ans d'eurocentrisme».

Certes, ces approches pour le moins contradictoires relèvent de démarches différentes et suivent leur propre logique. De plus, habitué aux gouvernements sans programme, résultant d'une simple addition de tous les partis, le citoyen suisse sait faire preuve d'une remarquable tolérance à l'incertitude. Pour autant, même avec des attentes excessivement modestes en matière de cohérence politique, il pourrait finir par être tourmenté par les questions suivantes: quelle vision avons-nous de nos relations avec le monde et nos voisins? quelle place entendons-nous occuper et quel rôle souhaitons-nous jouer, notamment sur notre continent? Quelle politique européenne traduit de manière logique ces options de base et nos propres valeurs? Quelle politique militaire et de sécurité peut-on en déduire? Et quelle communication à l'intérieur et vers l'extérieur ces choix impliquent-ils? *fc*